



Monsieur Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt
78 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 7 novembre 2016

Monsieur le Ministre,

Soucieuses du développement d'une agriculture biologique toujours plus exigeante, nos organisations contribuent à la progression de l'agriculture biologique française en travaillant à l'amélioration du cahier des charges et en accompagnant les exploitations agricoles, les coopératives, ainsi que les entreprises de transformation et de distribution bio dans leur développement. C'est à ce titre que nous souhaitons **vous alerter sur les orientations prises sur des sujets prioritaires** dans le cadre de la révision du règlement bio.

Depuis bientôt un an, parmi les nombreux sujets en discussion lors des trilogues, figurent les questions de la **fréquence de contrôle**, des **seuils pesticides** et la **culture liée au sol**. Ces points représentent pour le secteur biologique de véritables garants du développement d'une filière biologique fiable, respectueuse des principes de l'agriculture biologique et des attentes des consommateurs.

En effet, la bio française bénéficie aujourd'hui d'un extraordinaire capital-confiance, notamment grâce au contrôle annuel, sans lequel le secteur ne connaîtrait par le développement qui est le sien aujourd'hui. Le projet de texte, tel que discuté en trilogue rendrait possible un contrôle tous les deux ans pour les opérateurs dits « à faibles risques ». Cette notion de « faibles risques » n'est aujourd'hui pas définie et va fatalement donner lieu à des différences d'interprétation entre états membres et entre organismes de contrôle. Au-delà de la fréquence du contrôle et face à l'importante vague de conversion en cours depuis plusieurs mois, la question de l'amélioration des modalités de contrôles est également cruciale.

Nous nous devons d'être à la hauteur des attentes de nos consommateurs et nous vous invitons donc :

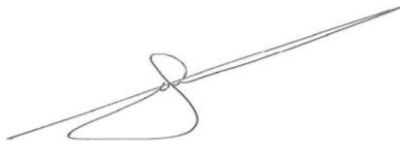
- à prendre position dans le cadre du trilogue en faveur du **maintien des règles actuelles en ce qui concerne le contrôle annuel, sans subsidiarité possible pour les Etats membres.**
- à **mettre en place un groupe de travail national sur l'évolution nécessaire des modalités de contrôle.**

Il est également primordial d'assurer la coexistence entre les différents systèmes de production sans pénaliser la production biologique. Cela serait remis en cause avec l'introduction d'un seuil de déclassement automatique des produits bio. Or l'absence de trace de pesticides (obligation de résultat) ne saurait, à elle seule, garantir qu'un produit est bio. Un tel changement acterait un transfert de responsabilités vers les opérateurs de la bio : ces derniers se retrouveraient alors seuls à assumer le risque et les coûts de déclassement dus à une contamination des produits biologiques, même lorsqu'ils n'en sont pas responsables. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre position **contre la mise en place de seuils dans le règlement bio afin de garantir l'obligation de moyens tout en organisant la coexistence des systèmes de production et les mesures de compensation à appliquer en cas de contamination.**

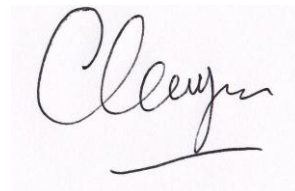
Enfin, la culture liée au sol est un principe fondateur de l'agriculture biologique qui assure une cohérence agronomique et environnementale. De fortes pressions d'Etats membres, notamment du Nord de l'Europe, sont à l'œuvre pour une autorisation générale de la culture en bac, dans des substrats avec fertilisation liquide, ainsi que la fin de l'obligation de rotation des cultures sous serres. Ce dossier n'ayant pas encore été tranché en trilogue, nous vous invitons à **affirmer l'opposition formelle de la France à l'autorisation généralisée de la culture en bacs dans l'ensemble de l'Union Européenne.** D'autres Etats membres sont en phase avec cette ligne et sont prêts à ne pas transiger sur l'obligation de la culture liée au sol.

Nous souhaiterions pouvoir échanger prochainement avec vous et vos collaborateurs sur ces dossiers prioritaires pour le label bio, et nous sommes à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous.

En espérant que ces enjeux essentiels pour le devenir de la filière biologique retiendront toute votre attention, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Etienne Gangneron
Vice président de l'APCA



Christophe Lecuyer
Président de la Commission filières biologiques
de Coop de France



Stéphanie Pageot
Présidente de la FNAB



Jean Verdier
Président du Synabio

P.S. : la Fédération du Commerce et de la Distribution soutient cette démarche (cf. courrier du 4 novembre sur la fréquence des contrôles)